

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Je veux bien accepter cette question plutôt comme un avis et y répondrai plus tard.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LA DATE— LES NÉGOCIATIONS CANADO-FRANÇAISES QUANT AU PLATEAU CONTINENTAL AUX ABORDS DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu que la prochaine conférence sur le Droit de la mer sera la plus vitale et celle qui aura la portée la plus considérable du point de vue de l'économie, de la souveraineté nationale, du contrôle de la pollution et de l'aménagement des ressources de toutes les conférences auxquelles le Canada participera d'ici 100 ans, le secrétaire d'État dirait-il à la Chambre si une date précise a été fixée pour cette conférence. En outre cherchera-t-il à faire une déclaration à l'appel des motions sur les résultats de nos négociations avec la France concernant ses revendications sur les ressources marines du plateau continental entourant Saint-Pierre et Miquelon et aussi sur les résultats de nos négociations avec les États-Unis pour déterminer à qui appartient le banc Georges...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour répondre à la première question, il doit y avoir une réunion d'organisation de la conférence à New York à la fin de novembre ou au début de décembre 1973. C'est une date arrêtée. La première session à proprement parler sera tenue à Santiago, au Chili, en avril et mai 1974. C'est le calendrier actuel. Pour ce qui est des autres questions, quand les prévisions budgétaires du ministère seront renvoyées au comité permanent, on aura tout loisir de les étudier.

* * *

LE NORD CANADIEN

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LES AGISSEMENTS DU COMMISSAIRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS QUANT AU PROJET DE RÉFORME

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Étant donné que le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a été prorogé alors qu'il était en session par un fonctionnaire fédéral, soit le commissaire qui administre le territoire sous la direction du gouverneur en conseil et que cette prorogation est intervenue sans le consentement du Conseil ou sans qu'on l'ait consulté, le premier ministre pourrait-il ordonner au commissaire de reconvoquer le Conseil afin de connaître les désirs des représentants élus du peuple et veiller à ce

Questions orales

que son gouvernement suive une politique interdisant qu'à l'avenir un fonctionnaire fédéral puisse outrepasser les souhaits des représentants élus de la population de ce territoire?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je serais heureux de vérifier ces faits. Ils sont réellement importants si ce que dit le député est vrai. Je n'en avais aucune connaissance jusqu'à ce que cette question me soit posée. Je pourrais simplement ajouter que la demande du député risque peut-être de créer un précédent dangereux si elle a pour conséquence d'ôter au chef du territoire ou, en fait, au chef de l'État, la prérogative de décider d'accorder une prorogation ou non.

M. Nielsen: Selon les rapports, cette prorogation a été déclarée unilatéralement par le fonctionnaire fédéral, soit le commissaire. Ma question supplémentaire est la suivante: quand le gouvernement nous proposera-t-il sa politique relative à une réforme gouvernementale non seulement dans les Territoires du Nord-Ouest mais également au Yukon, réforme que les habitants de ces deux territoires réclament à grands cris depuis si longtemps?

Le très hon. M. Trudeau: C'est une question de politique au sujet de laquelle le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait des déclarations à plusieurs reprises, et je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ D'ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DES RÉFRACTAIRES

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Elle se rapporte à la présence dans notre pays d'un grand nombre de jeunes Américains qui sont venus se réfugier ici car ils refusaient de participer à la guerre du Vietnam. Bon nombre d'entre eux aimeraient retourner dans leur pays d'origine. Le gouvernement envisage-t-il de tenir des discussions en vue d'encourager le gouvernement des États-Unis à autoriser les jeunes Américains se trouvant au Canada à retourner dans leur pays, s'ils le désirent, en vertu d'une amnistie, compte tenu en particulier de la situation du chômage dans notre pays?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous n'avons pas consulté les États-Unis au moment où ces jeunes gens sont venus au Canada. Ils sont entrés dans notre pays en vertu de la loi canadienne, mais nous n'avons pas consulté les Américains au sujet de modifications éventuelles ou au sujet de la loi elle-même. Et il n'est pas dans notre intention de les consulter au sujet de leur retour.

Des voix: Bravo!